



Pomy, le 7 novembre 2022

MUNICIPALITE  
de  
POMY

## Préavis municipal 2022 – 06

Demande de crédit supplémentaire de CHF 26'000,- pour la réalisation de  
la 4<sup>ème</sup> phase de traitement des archives communales  
(Inventaire des dossiers d'enquêtes publiques)

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans son préavis municipal 2020-08, la municipalité vous invitait à accepter un crédit de CHF 36'000,- pour la réalisation des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> phases de traitement des archives communales, c'est-à-dire le traitement des archives historiques, de 1994 à nos jours ainsi que l'inventaire des dossiers d'enquêtes publiques.

Cette opération a été confiée à la société Pro Archive SA. La phase 3 représentait un total d'environ 222 heures et la phase 4 était quant à elle estimée à 144 heures de travail au tarif horaire de CHF 90,- hors TVA.

Or le travail de tri initial de la phase 3 a été plus important que prévu. Il faut également relever qu'un nombre élevé de documents se sont rajoutés et ont été versés aux archives depuis la réalisation de l'offre de mandat en 2019. Au 31 octobre 2022, le coût du traitement des archives totalise un montant de CHF 34'389.70 (y compris la destruction des documents par la société Datarec), mais n'inclut par la 4<sup>ème</sup> phase. La somme nécessaire à financer à Pro Archives SA pour la 4<sup>ème</sup> phase fait donc l'objet d'une demande de crédit complémentaire de CHF 26'000,- (environ 248 heures).

Cette dernière étape est nécessaire pour améliorer le fonctionnement des procédures. L'objectif, une fois que tous les documents auront été documentés et archivés, conduira à l'introduction d'une GED (Gestion électronique des documents) à moyen terme. Dans son programme de législature, la municipalité aspirait la perspective d'une telle gestion de documents pour améliorer le flux de documents, favorisant le partage de l'information. L'objectif d'introduire une GED nécessite cependant et préalablement l'élaboration d'un plan de classement et d'un concept d'archivage réalisé selon les critères officiels requis.

La phase 4 est donc un passage obligé pour accéder au système informatisé destiné à organiser et à gérer les documents électroniques de la commune (GED).

Les charges annuelles pour ces travaux, avec un intérêt de la dette calculé à une moyenne de 2%, se montent à CHF 520,-. L'amortissement est prévu sur une durée de 5 ans.

Charges annuelles :

Intérêt de la dette à 2%	CHF 520.00
Amortissement sur 5 ans	CHF 5'200.00
Total	CHF 5'720.00

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL GENERAL DE POMY**

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, vu le préavis n° 2022 – 06 de la Municipalité entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

### **DECIDE**

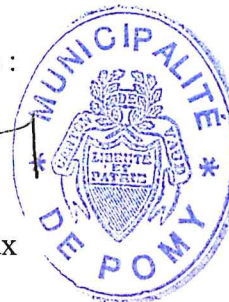
- **D'autoriser** la municipalité à entreprendre la quatrième phase de la gestion de ses archives communales.
- **D'octroyer** à cet effet un crédit supplémentaire de CHF 26'000.-.
- **De financer** ce montant par un emprunt, auprès d'un établissement bancaire de son choix, pour un montant de CHF 26'000.- dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.
- **D'amortir** l'investissement net de CHF 26'000.- sur une période de 5 ans, à raison de CHF 5'200.- par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Y. Débieux



La secrétaire :



N. Dupertuis

Adopté par la municipalité dans sa séance du 7 novembre 2022